



N° 2025 -BU-015

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi 6 Février à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Serge CAILLOT.

Présents :

Serge CAILLOT, Antoine-Audoine MAGGIAR, Michel MULOT, Annick BERTRAND, Didier BOURLON, Pierre TISSIER-MARLOT, Jean-Christophe SAVE, David BONGARD (arrivé à 18h10), Marie-Claire RANVIER, Dominique STRIESKA, Jean-Paul LAMBOURG, Michel MARIE, Serge DUCREUZOT

Absents excusés :

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : Serge DUCREUZOT

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 13
- Présents : 13
- Procurations : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 13

Approbation du procès-verbal du dernier bureau communautaire N° 2025-BU-015

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier bureau communautaire.

M. Maggiar évoque les remarques qu'il a émises sur le SCOT et qui ne figurent pas dans le procès-verbal. Il regrette la méthode utilisée pour consulter les communes (l'absence de décision du conseil municipal valant accord. Les communes auraient dû être relancées par la CCBLM.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du bureau communautaire du 9 Janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025
Reçu en préfecture le 19/02/2025
Publié le
ID : 058-200067882-20250206-2025_BU_015-DE



**Pour copie certifiée conforme,
Fait à Moulins-Engilbert,
Le 6 Février 2025**

**Le Secrétaire de Séance,
Serge DUCREUZOT.**



**Le Président,
Serge CAILLOT.**

